

N°1 :

Dans le PV du 05/06/2019, page 8/11, dernier paragraphe, il est question de la compilation des interventions du CHSCT-D... Sujet déjà évoqué dans le PV du 10/11/2017, page 2/13, paragraphe portant sur l'ordre du jour

Pour permettre :

- aux nouveaux représentants des personnels de disposer de toute l'antériorité de nos travaux depuis la 1ère installation des CHSCT en 2012 ;
- à tous les représentants des personnels de disposer des versions totalement définitives des procès-verbaux de séance, comptes-rendus de visites ou enquêtes depuis 2012 ;
- de faire, sur l'actuelle mandature, un bilan par type de structure des constats faits et préconisations proposées depuis 2012 à l'occasion d'un groupe de travail d'initiative institutionnelle ;

nous demandons à ce que l'ensemble des actuels représentants des personnels au CHSCT-D62, aient accès à tous les comptes-rendus de visites et enquêtes ainsi que la totalité des procès-verbaux de séance de la période allant de janvier 2012 à janvier 2019.

N°2 :

Dans son bilan d'activité, Mme la Conseillère de prévention du Pas-de-Calais constate que « Dans le Pas-de-Calais, la question de la disponibilité des assistants de prévention est cruciale [...] la prévention constitue une tâche non pédagogique sans moyen supplémentaire attribué ».

C'est pourquoi nous réclamons l'attribution de moyens concrets notamment en temps de formation et en D.A.S. (décharge d'activité de service) pour TOUT assistant de prévention issu des rangs de l'Éducation Nationale,

N°3 :

Afin d'améliorer la sécurité dans les établissements, écoles et structures ainsi que la QVT des agents, les représentants du CHSCT 62 préconisent la communication d'informations et la mise en place de formations permettant la prise en compte des situations de handicap dans l'organisation de la sécurité incendie et la manipulation des moyens de 1ers secours. Qu'est-il prévu dans le Pas de Calais ?

N°4 :

Cf. R.A.P. Page 25/35. Le Service social des personnels déclare être « de plus en plus sollicité dans l'accompagnement des personnels en souffrance au travail [...] » accompagnement qualifié de « chronophage ».

Parce que la préservation de la santé au travail des uns ne doit en aucun cas impacter celle des autres, quelles mesures et moyens supplémentaires sont envisagés pour alléger la charge de travail des personnels actuellement en fonction dans ce service ?

N° 5 :

Les représentants des personnels souhaitent que l'ensemble des PAP et RAP du Pas de Calais soient publiés et accessibles à tous les personnels.

N° 6 :

Les représentants des personnels demandent que chaque assistant de prévention reçoive les documents DTA qui le concernent ainsi que les PAP et RAP dans le cadre de leurs missions de prévention.

Concernant le risque amiante, s'il est avéré, la transmission devrait s'accompagner de conseils de prévention et d'un suivi de situation.